

MERCREDIS RÉCRÉATIFS INSCRIPTIONS 4ÈME PÉRIODE DU MERCREDI 27 FÉVRIER 2019 AU 03 AVRIL 2019

ÉCOLE MATERNELLE

NOM : _____ Prénoms : _____ Classe : _____

À remettre en Mairie. À rendre impérativement avant le : 18 février 2019 Le panneau d'activités sera affiché sur les panneaux d'affichage des Écoles et sur le site internet <http://chatel-sur-moselle.fr>

27 FÉVRIER			06 MARS			13 MARS			20 MARS			27 MARS			03 AVRIL		
Matin	Repas	Après Midi	Matin	Repas	Après Midi	Matin	Repas	Après Midi	Matin	Repas	Après Midi	Matin	Repas	Après Midi	Matin	Repas	Après Midi

MERCI DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES

RAPPEL : IL EST TOUJOURS POSSIBLE D'INSCRIRE OU D'ANNULER UN MERCREDI RÉCRÉATIF À CONDITION DE LE FAIRE AVANT LE LUNDI 10 h 00 EN MAIRIE. (si l'annulation se fait après, le repas sera facturé).

ATTENTION : TOUTE RECTIFICATION DOIT-ÊTRE FAITE PAR MAIL (chatel.vosges@wanadoo.fr) ou sur papier libre à donner au périscolaire ou en Mairie.
À le

Signatures :

Les Parents :

! Le dossier d'inscription des mercredis récréatifs 2018/2019 doit obligatoirement être rempli pour valider l'inscription.
(à retirer en Mairie ou téléchargeable sur le site internet <http://chatel-sur-moselle.fr>).

**MERCREDIS RÉCRÉATIFS INSCRIPTIONS 4ÈME PÉRIODE
DU MERCREDI 27 FÉVRIER 2019 AU 03 AVRIL 2019**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

NOM :

Prénoms :

Classe :

À remettre en Mairie. À rendre impérativement avant le : 18 février 2019 Le panneau d'activités sera affiché sur les panneaux d'affichage des Écoles et sur le site internet <http://chatel-sur-moselle.fr>

27 FÉVRIER			06 MARS			13 MARS			20 MARS			27 MARS			03 AVRIL		
Matin	Repas	Après Midi	Matin	Repas	Après Midi	Matin	Repas	Après Midi	Matin	Repas	Après Midi	Matin	Repas	Après Midi	Matin	Repas	Après Midi

MERCI DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES

RAPPEL : IL EST TOUJOURS POSSIBLE D'INSCRIRE OU D'ANNULER UN MERCREDI RÉCRÉATIF À CONDITION DE LE FAIRE AVANT LE LUNDI 10 h 00 EN MAIRIE. (si l'annulation se fait après, le repas sera facturé).

ATTENTION : TOUTE RECTIFICATION DOIT ÊTRE FAITE PAR MAIL (chatel.vosges@wanadoo.fr) ou sur papier libre à donner au périscolaire ou en Mairie.
À le

Signatures :

Les Parents :

! Le dossier d'inscription des mercredis récréatifs 2018/2019 doit obligatoirement être rempli pour valider l'inscription.
(à retirer en Mairie ou téléchargeable sur le site internet <http://chatel-sur-moselle.fr>).